

# RÉFORMER LES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE, UN IMPÉRATIF DE JUSTICE SOCIALE

Face au délitement du système actuel qui permet de maintenir les personnes âgées à domicile, Marie Josée Daguin, Présidente de l'Union nationale ADMR, et Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'Union nationale ADMR, appellent le gouvernement à engager une grande loi de programmation. Objectif : « *sécuriser le financement et la pérennité des acteurs du domicile* ».

**E**n France, la situation de l'autonomie pour le secteur du domicile n'a jamais été aussi critique, alors que d'ici à 2027, on devrait compter 2,9 millions de personnes âgées dépendantes. Les besoins de financement restent considérables, estimés à 6,2 milliards d'euros supplémentaires pour 2024 par rapport à 2018, dont plus d'un tiers pour le domicile, sans perspective de financement pérenne de l'État. Le secteur du domicile vit ainsi sous perfusion, au gré des projets de loi de financement de la sécurité sociale et de fonds d'urgence débloqués en dernier recours. Tout aussi inquiétant : le désengagement d'un nombre croissant de départements, qui refusent de sécuriser le financement des structures intervenant à domicile.

## LES ZONES RURALES DÉLAISSÉES

Cette situation est lourde de conséquences, particulièrement en zones rurales : tous les jours, des nouvelles structures intervenant à domicile ferment, tandis qu'on observe une hausse considérable des reste-à-charges imposés aux personnes accompagnées. Certains renoncent à des prestations pourtant essentielles, d'autres recourent quand ils le peuvent à des aidants souvent épuisés. Un système à deux vitesses s'installe qui ne permettra à terme qu'aux urbains et aux plus aisés de vieillir dans la dignité. Pour aggraver encore la situation, le financement à l'heure des prestations impose une recherche de productivité pernicieuse et le manque de financement ne permet pas de résorber l'intenable déficit d'attractivité de nos métiers. Pour le seul secteur associatif, près de 20 000 salariés manquent chaque matin pour répondre aux attentes légitimes



des personnes que nous accompagnons. C'est un paradoxe glaçant : l'Humain a de moins en moins sa place dans le secteur de l'autonomie !

## DÉLÈTEMENT DOULOUREUX POUR LES BÉNÉVOLES

Constater ce délètement d'un système à bout de souffle est particulièrement douloureux pour le secteur associatif, dont les bénévoles ont choisi de s'engager pour le bien-être de tous leurs concitoyens, quels que soient leurs conditions, leurs revenus ou le coût d'interventions parfois éloignées (en zone rurale) ou particulièrement complexes. Les milliers d'associations qui maillent la France entretiennent le lien social et la vitalité des territoires. À ce titre, le soutien au secteur associatif du domicile constitue indéniablement un investissement pour notre économie et notre avenir.

Face à l'urgence de la situation, nous appelons le gouvernement à se saisir de cet enjeu de société au

travers d'une grande loi de programmation. Cette loi devra fléchir et sécuriser dans la durée les investissements massifs indispensables, réformer en profondeur le système de financement du secteur, abandonner le financement à l'heure, investir dans l'Humain pour rendre attractifs les métiers de l'aide à domicile et soutenir les aidants. Elle devra confier aux Départements, au plus proches des besoins de nos concitoyens, la gouvernance de ce nouveau modèle, tout en garantissant une équité territoriale. Les Départements devront en retour sécuriser le financement et la pérennité des acteurs du domicile.

Investir dans l'autonomie à domicile et soutenir notamment la branche associative, c'est faire le choix d'un avenir collectif et garantir à chacun le droit de vivre et vieillir dans la dignité. C'est défendre un modèle de société plus juste et plus inclusif. C'est un impératif moral et politique que nous ne pouvons ignorer plus longtemps. ■



**Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS !**



**Journal des Acteurs Sociaux**  
13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris  
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax. : 01 53 10 24 19

**www.lejas.com**